

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Je soussigné, **Monsieur Claude HÉGO**, Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (S.M.T.D.),

Vu l'article L2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Comité Syndical en date du 29 juillet 2020 portant attribution au Président du SMTD de délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée,

Vu la consultation passée par Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique pour la souscription des contrats d'assurances pour les besoins du SMTD,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence transmis le 20 Mai 2022 au BOAMP, MarchésOnline et l'Argus de l'assurance .com avec une date de remise des offres fixée au 1^{er} Juillet 2022 à 16 heures,

Vu l'allotissement des prestations :

- ✓ Lot n°1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
- ✓ Lot n°2 : assurance de la responsabilité civile et des risques annexes,
- ✓ Lot n°3 : assurance automobile et des risques annexes,
- ✓ Lot n°4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus,
- ✓ Lot n°5 : assurances statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC.

Vu l'absence d'offres pour les lots n°1 et 4, à la suite de la procédure adaptée avec publicité,

Vu l'absence d'offres pour le lot n°4, suite à l'envoi d'un dossier de consultation auprès de trois opérateurs économiques le 12 juillet 2022,

Vu la demande du SMTD auprès de deux cabinets d'assurances, à savoir :

- Nord Europe Assurances Courtage,
- 2C Courtage,

Vu l'analyse de ces offres par le cabinet Brisset Partenaires, assistant du maître d'ouvrage,

DÉCIDE d'attribuer, le marché, lot n°4, à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir, 2C Courtage (intermédiaire d'assurance) et CFDP (compagnie d'assurance) pour un montant annuel de 188.24 € TTC

Fait à Guesnain, le 14/12/2022

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente,

Claudine PARNETZKI